



La lettre

de l'Association Ethique et Investissement

Juillet 2006

numéro

17

édito

Depuis quatre ans, Michelle Barrot a assuré la transformation d'Ethique et Investissement en une association qui se veut plus active pour ses adhérents (trois journées par an), avec un conseil d'administration renforcé et motivé dans une attitude de plus en plus professionnelle. Elle a choisi de quitter la présidence de l'Association du fait de l'augmentation de ses activités au sein de sa congrégation. Tous les administrateurs se joignent à moi pour la remercier de son action en tant que présidente et se féliciter qu'elle continue à participer aux travaux du conseil d'administration.

L'actualité récente a encore été riche en événements qui montrent la nécessité pour les investisseurs de faire entendre leur voix face aux comportements de certains dirigeants : que signifient leur exigence de rémunération et les plus values sur leur stock options dans un monde où près de la moitié de la population vit avec moins de un euro par jour ?

Notre objectif reste celui exprimé dans le rapport moral du 1er juin 2006 : « Donner, redonner, faire émerger le sens véritable et premier de la vie des entreprises, celui qui participe à la création de richesses grâce à l'investissement responsable, celui qui par ses investissements et sa capacité créatrice favorise l'emploi et donne à la ville, à la cité, à l'Europe et au monde une vision plus humaniste et plus durable que le seul profit financier au service des actionnaires les plus importants ».

Pour atteindre cet objectif et donner plus de poids à notre action, continuez à faire connaître Ethique et Investissement autour de vous.

Dates importantes :

- 22 novembre 2006
- 14 février 2007
- 6 juin 2007

Journées d'étude d'E&I

à l'Enclos REY
57 rue Violet
75015 Paris

Pour le Conseil d'Administration,
la Présidente, Marie-Laure Payen.

1^{er} juin 2006

« Le secteur bancaire assume-t-il toutes ses responsabilités vis-à-vis des entreprises ? »

Les enjeux éthiques du secteur bancaire par Laurence Loubières, analyste en placements éthiques, Meeschaert AM

Le secteur bancaire représente un poids important dans l'ensemble des sociétés cotées (en France, les banques représentent 17% du CAC 40). Leur modèle économique a changé en particulier du fait de la concurrence des sociétés de crédit à la consommation et parce que les entreprises peuvent s'adresser depuis 1987 directement au marché financier pour lever des fonds. Elles ont donc cherché de nouvelles sources de revenu en élargissant leur métier (assurances). C'est un secteur très réglementé dans son activité de distribution de crédit. Leurs résultats sont sensibles au niveau des taux d'intérêts : les niveaux bas constatés au cours des années récentes ont entraîné une augmentation des volumes de crédit qui a permis l'amélioration des rentabilités. Le secteur a connu et connaît encore de forts mouvements de concentration.

Les principaux enjeux éthiques, au delà de la gestion des ressources humaines dans un secteur en restructuration, sont la lutte contre le blanchiment et la prise en compte de leur responsabilité dans les impacts secondaires des investissements qu'elles financent. Plusieurs initiatives ont été prises dans ce domaine. L'ONG « Les amis de la Terre », qui lutte contre le changement climatique, a lancé une campagne pour que les banques communiquent sur les projets qu'elles financent. En matière de banque de détail, il importe également d'améliorer l'accès aux services bancaires des personnes pauvres ou malades.

Intervention de Thomas Chaudron, président du CJD (Centre des Jeunes Dirigeants)

Quand Thomas Chaudron aborde la question des relations avec les banques avec ses pairs du CJD, il recueille des réactions spontanées très vives, voir agressives. Pour beaucoup de dirigeants de PME, l'image du banquier est très négative. Il est vrai que la relation entreprise / banque va bien au-delà d'une relation normale client / fournisseur : elle touche à différents moments de la vie de l'entreprise (création, développement, survie en cas de difficultés) et concerne le dirigeant en tant que manager mais également, souvent, en tant que propriétaire.

On peut réfléchir à la problématique proposée en inversant les termes de la question : quelle responsabilité ont les entrepreneurs vis-à-vis de leur banquier ? Et, sous cet angle de vue, les dirigeants de PME ont certainement des progrès à faire. Dans la gestion, il est normal de considérer les frais financiers comme une charge comme une autre. Mais surtout il ne faut pas négliger la relation avec son banquier de façon à lui donner envie de suivre l'entreprise. Il faut lui faire comprendre la vision du dirigeant, lui transmettre le projet de l'entreprise. Or, souvent, inconsciemment, le dirigeant se voit comme celui qui prend tous les risques face à un banquier qui n'en prend aucun et ce rapport déséquilibré ne facilite pas la relation.

Thomas Chaudron a des éléments très objectifs pour décrire la relation entre la banque et les PME grâce à une enquête menée par le CJD auprès de ses adhérents sur le thème « Que pensez-vous des relations avec votre banquier ? ». Voilà ce qui en ressort :

- Le rapport de force est vécu comme déséquilibré ; il est fait référence à la fable du pot de terre contre le pot de fer. Certains adhérents ont même parlé d'un droit de vie ou de mort du banquier sur l'entreprise.
- Les dirigeants reprochent à leurs banquiers d'avoir une approche uniquement comptable de l'entreprise.
- La relation est difficile car les conseillers changent souvent. Ils travaillent parfois en « pool » dans des centres d'affaires et semblent déconnectés du terrain économique local.
- Le banquier cherche à placer des produits d'épargne alors que le dirigeant souhaite réaliser un investissement.
- Le coût des prestations reste très opaque. Il est difficile de comprendre comment sont calculés les frais financiers.

- La banque commet souvent des erreurs mais rarement en faveur de l'entreprise. Il est donc nécessaire, et c'est une charge supplémentaire, de tout contrôler.

Dans la relation entre la banque et la PME, on retrouve la difficulté habituelle de la relation entre une grande et une petite entreprise. L'entreprise a le sentiment de faire face à un univers bureaucratique. Les décisions des comités d'investissement sont difficiles à comprendre. Le dirigeant a parfois l'impression que le seul facteur pris en compte est son secteur d'activité.

Enfin, pour Thomas Chaudron, il y a une collusion entre le secteur bancaire et les grandes entreprises. Dans le jeu à trois, les PME sont perdantes. Les grandes entreprises rallongent leurs délais de paiement à leurs fournisseurs et se font ainsi de la trésorerie. Les petites entreprises paient des agios aux banques.

Thomas Chaudron rappelle que les adhérents du CJD se retrouvent sur des valeurs communes. Le CJD est un mouvement patronal qui a été créé en 1938 non pour défendre des intérêts mais pour promouvoir la vision d'une économie au service de l'Homme. 2700 dirigeants en France sont passés par le CJD. En moyenne, les adhérents viennent se former au CJD 4 à 5 jours par an.

Depuis 5/6 ans, les adhérents réfléchissent à l'idée de la « performance globale de l'entreprise ». Pour eux, la performance de l'entreprise sur la durée n'est réelle que si cette performance bénéficie à toutes ses parties prenantes. Cette notion de performance globale est donc différente de la performance financière. Si ce sont des convictions qui ont permis au départ de définir cette notion, les adhérents du CJD voudraient aujourd'hui que, dans leur intérêt, cette performance soit reconnue et prise en compte par l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, donneurs d'ordre, banquiers...). Il est donc nécessaire de bâtir un outil de mesure de cette performance. Cela permettrait de créer une préférence pour ces entreprises qui ont fait le choix de la performance globale plutôt que celui de la performance financière. Il est en effet déraisonnable de poursuivre une course folle pour une croissance infinie.

Intervention de Bernard Noël, manager entreprises de Fortis Banque

Bernard Noël estime que les mutations importantes vécues par le secteur bancaire expliquent sans doute en partie les difficultés exposées par Thomas Chaudron. La banque a maintenant une approche industrielle. Le secteur a subi des mouvements de concentration considérables modifiant l'organisation. Ces changements accentuent la dégradation de l'image de la banque.

Afin d'améliorer la relation, il importe de bien se connaître. Bernard Noël distingue trois grands métiers de la banque qui ont chacun gagné en complexité.

1/ La gestion des flux. L'informatique et les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) ont permis de gérer à moindre coût des flux plus nombreux et plus complexes ; l'automatisation détruit le contact personnalisé.

2/ La gestion d'actifs. La banque collecte des dépôts qui sont placés. Au cours des dernières années, le nombre de SICAV s'est multiplié et donne l'impression d'un catalogue complexe.

3/ Le financement. Dans cette activité, il y a deux métiers : le haut de bilan (fusions et acquisitions, prises de participation, émissions de titres, opérations boursières...) et le bas de bilan.

Ces deux métiers distincts ont des logiques propres qui peuvent se contredire sur un même client. Le bas de bilan est l'activité classique de crédit aux entreprises. Le principe de la banque est simple : je collecte, je prête et je fais de la marge sur le différentiel de taux. Dans le métier du crédit, il y a différents outils : affecturation, crédit bail mobilier, crédit bail immobilier..., produits souvent standardisés assurés par des filiales des banques autonomes de leur maison mère.

Ce métier est exercé sous toute une série de contraintes. Les premières sont celles de l'environnement.

- Faut-il considérer la mondialisation comme une contrainte ? C'est plutôt un état de fait qui a demandé une adaptation mais a facilité les acquisitions (comme celle de la BNL en Italie par ABN Amro).

- Les normes juridiques sont une contrainte. Comme l'a montré Laurence Loubières, la nature de l'activité (collecte des dépôts) nécessite un encadrement réglementaire strict et contraignant (ratio de solvabilité – Bâle 2).

- Le banquier doit également prendre en compte son environnement législatif. Il navigue, en matière de crédit, entre deux écueils : d'une part il est peut-être accusé de « rupture abusive de crédit » et, d'autre part, de « soutien abusif ». Il doit prendre en compte le traitement juridique de la cessation de paiements et du plan de continuation.

- Enfin, il y a la contrainte des autres partenaires de l'entreprise : fournisseurs, assurance crédit et des confrères qui peuvent anéantir les efforts réalisés par une des banques.

Dans son métier, Bernard Noël prend en compte trois éléments pour porter un jugement sur une entreprise. Le premier élément ce sont les hommes : quel type de dirigeants ? Quelles sont leurs motivations ? Dans quel environnement évoluent-ils ? Le deuxième élément, c'est le produit et donc le secteur d'activité. Certains banquiers connaissent mieux ou se sentent plus à l'aise avec certains types d'activité. Enfin, le troisième élément est financier. La combinaison de ces trois perspectives détermine la plus ou moins grande empathie du chargé de clientèle. Parallèlement, chaque banque a une stratégie de choix de clients. Le banquier doit se demander si le client qu'il rencontre correspond à la stratégie de la banque.

Certains clients ne vont pas comprendre les décisions de la banque en matière de crédit. C'est en effet difficile à expliquer car il y a une part d'humain et d'irrationnel. Le chargé de clientèle va transmettre le dossier de son client à un comité de crédit, composé d'analystes, qui prendra la décision finale, la part des décisions locales ayant diminué. A lui de bien présenter le dossier pour permettre qu'il aboutisse.

Pour Bernard Noël, la banque doit assumer tout un faisceau de responsabilités et pas seulement vis-à-vis des entreprises :

- vis-à-vis des actionnaires, produire un taux de rendement satisfaisant
- vis-à-vis des déposants, garantir les dépôts
- vis-à-vis de la communauté, protéger l'image de la banque
- vis-à-vis des entreprises, être un bon professionnel. Et c'est là qu'il faut trouver la bonne organisation et assurer la formation nécessaire des salariés.

Comme l'a dit Thomas Chaudron, il y a la responsabilité du banquier mais il y a aussi la responsabilité du client entreprise de comprendre la banque.

En conclusion de cette intervention, E&I constate que la banque n'est plus un partenaire privilégié, elle est un fournisseur de services. Elle ne peut plus se sentir responsable du bon développement du tissu économique car elle est soumise, comme l'entreprise elle-même, aux contraintes de l'économie mondiale et aux exigences des actionnaires. Et pourtant, les entreprises, et en particulier les petites entreprises, ont besoin d'être accompagnées et d'être appréciées sur des critères extra financiers.

L'assemblée générale de l'association **Ethique et Investissement** a eu lieu le 1^{er} juin 2006. Sur les 105 adhérents que compte l'Association, 35 étaient présents et 27 s'étaient fait représenter. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité. L'assemblée générale a félicité les administrateurs élus ou réélus et remercié pour leur participation active depuis de nombreuses années Myriam Crispeels et Antoine Serre qui ont quitté le conseil d'administration.

Les ateliers de réflexion ont été très actifs : la mise en application des propositions qui ont été faites sera inscrite à l'ordre du jour des prochaines réunions du conseil d'administration.

Lors du conseil d'administration du 8 juin 2006, Michelle Barrot et Monique Tavignot ont demandé à être déchargées de leur fonction respective de présidente et de trésorière tout en restant au Conseil. Les administrateurs les ont chaleureusement remerciées pour tout le travail effectué. Un nouveau Bureau a été élu :

Présidente : Marie-Laure Payen ; Vice-présidente : Virginie Lecourt, xavière ; Trésorière : Thérèse Van De Weghe, petite sœur de l'ouvrier et Secrétaire : Jacques Terray.

Les Principes de l'Investissement Responsable

A Paris, le 2 mai dernier, ont été lancés les Principes de l'Investissement Responsable. C'est l'aboutissement d'une démarche lancée dès 2004 par Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, qui avait proposé à quelques grands investisseurs des différents continents de travailler ensemble à l'établissement de principes de responsabilité auxquels ils pourraient souscrire, dans le cadre d'un projet intitulé « Principles for Responsible Investment » (PRI). Des fonds de pension, de grands assureurs ou des investisseurs institutionnels publics se sont réunis en 2005 pour élaborer ces principes. Sœur Patricia Wolf d'ICCR (Interfaith Center on Corporate Responsibility) a participé à ces travaux. La Caisse des dépôts (CDC) a joué un rôle déterminant dans la démarche, à laquelle était également associé le Fonds de réserve pour les retraites (FRR).

« Cette initiative est née du constat de plus en plus patent que, si la finance sert de moteur à l'économie mondiale, les décisions d'investissement et les pratiques d'actionnaires ne reflètent pas suffisamment les considérations d'ordre social et environnemental, » explique Kofi Annan. Il poursuit : « Ces dernières années, alors qu'elles sont de plus en plus

nombreuses à avoir adopté le principe de responsabilité sociale, notamment dans le cadre de l'initiative du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises ont vu leurs efforts reconnus et récompensés qu'à de très rares exceptions par la communauté financière. Une telle situation ne dénote pas un manque d'intérêt ou de volonté de la part des investisseurs. Elle est davantage le produit d'une absence de principes directeurs communs pouvant être appliqués par le public et les investisseurs institutionnels afin d'évaluer pleinement les risques et les opportunités. »

Les PRI visent à répondre à ce besoin en intégrant les problématiques environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans la gestion des portefeuilles d'investissement.

En France, sont signataires la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'Etablissement du régime additionnel de la Fonction publique et le Fonds de réserve pour les retraites (FRR). Ont également signé les sociétés de gestion suivantes : BNP Paribas AM, Crédit Agricole AM, Groupama AM et Macif Gestion.

Pour en savoir plus :

www.unpri.org



PRESIDENTE : Marie-Laure PAYEN
VICE - PRESIDENTE : Virginie LECOURT
TRESORIERE : Thérèse VAN DE WEGHE
SECRETAIRE : Jacques TERRAY
CHARGEE DE MISSION : Laurence MATHE-DUMAINE

ASSOCIATION ETHIQUE ET INVESTISSEMENT
93 Rue de Sèvres, 75006 PARIS, 01 45 49 84 41
ethinvest@tiscali.fr,
www.ethinvest.asso.fr

Bulletin d'adhésion

■ Je souhaite adhérer à l'association **Ethique et Investissement**.

Cotisation annuelle 2006 :

à partir de 40 € pour les personnes privées,
à partir de 100 € pour les congrégations et associations,
à partir de 200 € pour les entreprises.

En adhérent à Ethique et Investissement, vous soutenez notre action en direction des entreprises afin d'améliorer la prise en compte de l'Homme dans l'économie et de contribuer à promouvoir les conditions d'un développement durable sans exclusion.

Fait à, le.....

Signature :

■ Mes coordonnées :

Nom.....

Prénom.....

Institution.....

Adresse.....

.....

Téléphone.....

Email.....

Je règle par chèque joint à l'ordre de l'association **Ethique et Investissement**.